



Clé abîmée mais carte propriétaire perdue

Par flob

Bonjour

J'ai ma clé d'appartement qui est abîmée, je me suis servi des mes clefs pour ouvrir la porte qui permet de passer du garage voiture à l'ascenseur de ma résidence (je vais l'appeler porte des parties communes)

Suite à cela je n'ai pas pu utiliser ma clef pour ouvrir la porte d'entrée de l'appartement.

Je pense que ma clé doit être abîmée en la mettant dans la serrure de cette porte des parties communes.

Avec une deuxième clé j'arrive à ouvrir ma porte d'entrée donc je pense que la clé s'est bien abîmée avec la serrure de la porte des parties communes (qui a depuis longtemps des problèmes, parfois il faut tourner plusieurs la clé pour ouvrir?)

Mes questions sont les suivantes:

Qui dois payer ? Locataire, propriétaire? je suis le seul à avoir ma clé abîmée donc dur à prouver que ça vienne de cette serrure.

Autre question la fabrication de la clé nécessite une carte spéciale ?

Carte que le propriétaire doit avoir? mais il semble l'avoir égaré?

Qui dois payer cette carte? Locataire, propriétaire?

Je veux bien payer la clé mais la carte?

C'est 60? la clé et 50? la carte?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes locataire ?

La reproduction de la clé est une "menue réparation" qui est à la charge du locataire.

Si vous avez une deuxième clé, elle peut vous suffire. Sinon il faudra payer la reproduction de cette clé.

Par flob

Je suis locataire on est 2 donc vivre avec une clé ce n'est pas possible.

Le problème étant que c'est une clé sécurisée et pour la reproduire il faut une carte que seul le propriétaire a mais qu'il ne retrouve pas.

Au lieu de payer 60 la clé je devrais payer 50? en plus pour cette carte?

Par yapasdequoi

Vous pouvez tenter de demander au bailleur de vous remplacer la clé défectueuse, en acceptant de payer 60 euros.

Mais s'il refuse, vous n'avez pas tellement de moyens de l'obliger. Surtout dans un délai court.

L'alternative serait de changer la serrure... ce qui risque de coûter bien plus cher.

Par flob

Je veux bien payer la clé

Mais c'est une clé brevetée

Je peux pas aller demander une copie comme ça

Il faut la carte du propriétaire!

Ça s'appelle d'ailleurs carte de propriété!!
Carte qu'il a semble-t-il perdu?

Autant la clé je veux bien payer c'est moi qui l'avait en main?
Mais la carte obligatoire pour refabriquer ?

Par yapasdequoi

C'est bien ce que j'avais compris.
Il vous reste à l'expliquer dans votre courrier RAR au bailleur.

Par Henriri

Hello !

Moralité :

- pour un bailleur bien conserver l'éventuelle carte propriétaire d'une clé (c'est une évidence pourtant),
- pour un locataire faire déclarer par le bailleur qu'il en détient une le cas échéant, afin de pouvoir remplacer une clé perdue par le locataire si besoin...

Curiosité : au fait, si un bailleur a perdu* sa carte propriétaire comment va-t-il pouvoir fournir une nouvelle clé ? Ne va-t-il pas être réduit à remplacer la serrure pour avoir un nouveau jeu de clés et nouvelle carte propriétaire ?

* c'est tout de même sa responsabilité, aggravant la problématique de perte d'une clé sous la responsabilité du locataire, on peut considérer les tords partagés...

A+

Par yapasdequoi

Si la carte peut être refaite pour 50 euros, il n'y a pas lieu de se lancer dans une procédure alambiquée.

Le remplacement d'une clé est une "menue réparation", à la charge du locataire, elle peut coûter 60 euros ou 110 euros.

Mais il reste des bailleurs sympas qui pourraient se laisser attendrir... ou pas.

Par flob

Alors 110? ou 60 désolé mais ça n'a rien à voir pour moi?
Je peux faire deux fois des courses à 110?

Par yapasdequoi

Vous pouvez tenter une procédure...
Vous aurez votre clé dans 1 an ou 2... Le coût total n'est pas garanti.

Dans l'ordre :

- courrier RAR au bailleur
- constat d'huissier que la clé ne fonctionne pas
- saisie du tribunal (vu le montant, vous n'avez pas besoin d'avocat).

Par flob

Mais de base vous n'avez pas compris je voulais à qui ça serait de payer la carte de propriété?
J'ai pas l'intention de faire une action en justice

Par yapasdequoi

En théorie c'est au bailleur.

Mais en pratique ce sera vous.

Par flob

Mais de base vous n'avez pas compris je voulais à qui ça serait de payer la carte de propriété?
J'ai pas l'intention de faire une action en justice

Par yapasdequoi

Déjà répondu

Par Isadore

Bonjour,

Le bailleur n'est pas censé vous faire payer la carte, ni vous fournir un double. Le bailleur accepte de vous fournir un double si vous payez le duplicata de sa carte. C'est une proposition qu'il n'est pas obligé de faire.

Vous êtes parfaitement légitime à refuser de payer ce duplicata. Le bailleur est parfaitement légitime à refuser de vous fournir un double.

Vous pouvez acheter un nouveau barillet pour le changer. En partant :

- soit vous remettrez l'ancien et votre bailleur ne pourra vous "facturer" que le prix du double, sans la clef
- soit vous laisserez le nouveau et vous rendrez deux clefs au bailleur, conformément à l'état des lieux.

Si vous ne voulez pas aller en justice ni accepter le compromis du bailleur, trouvez une autre solution.

Par flob

Dernières nouvelles

L'agence de location par lequel passe le propriétaire va envoyer un mail à la régie pour voir si eux n'ont pas la carte de propriété.

Sachant qu'il faut 10 jours pour refabriquer une clé.

Vive les clefs sécurisées et brevetées

Par Isadore

Comme pour tout, il y a des avantages et des inconvénients. Sur ce forum, on conseille régulièrement de changer le barillet dès l'entrée dans les lieux, et de conserver l'ancien pour le remettre en partant. C'est un bricolage simple. Il est impossible à un locataire de savoir combien de doubles de sa clef d'entrée sont en circulation ni qui a accès à un éventuel double conservé par le bailleur.

Un locataire qui n'a plus l'usage de son barillet après avoir quitté les lieux peut toujours le revendre.

Par flob

Mais de base vous n'avez pas compris je voulais à qui ça serait de payer la carte de propriété?
J'ai pas l'intention de faire une action en justice

Par yapasdequoi

Il doit y avoir un bug, car ce message a déjà été traité.

Par flob

Pourquoi un bug?

Par yapasdequoi

Vous avez répété 3 fois le même message. Volontairement ? Sinon c'est un bug.

Par flob

C'est un bug je n'ai posé qu'une fois la question

Par Isadore

Oui, il y a un bug, j'ai parfois du supprimer certains de mes messages qui ont l'air de se republier automatiquement.